

REGLEMENT DACO BELLO
« LES GRAINES QUI ONT DU SENS »
Du 1^{er} septembre 2026 au 31 octobre 2026
Opération disponible en France Métropolitaine (Corse, Monaco et DROM-COM inclus)

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société DACO France SAS, société par actions simplifiée, au capital de 167 750 € dont le siège social est situé à Antony, 8 rue Luigi Galvani (92160), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 300 482 916 (ci-après « **la Société Organisatrice** »), organise en France Métropolitaine (Corse, Monaco et DROM-COM inclus), une opération avec obligation d'achat intitulé « Les graines qui ont du sens » (Ci-après "**l'Opération**") commençant le 1^{er} septembre 2026 à 8h00 et se terminant le 31 octobre 2026 à 23h59 (ci-après « **l'Opération** ») avec possibilité de télécharger sa preuve d'achat jusqu'au 07/11/2026. Les modalités de participation à l'opération et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement. Cette opération est accessible via l'adresse suivante : www.dacobello.com (ci-après « **le Site** »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette Opération est ouverte à toute personne physique majeure au 1^{er} jour de l'opération, résidant en France Métropolitaine (Corse, Monaco & DROM-COM inclus), à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux enseignes participantes, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'Opération, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

Toute participation à cette Opération doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

Pour participer, vous devez acheter simultanément un (1) produit de la gamme Daco Bello, hors produits de la gamme 0.99€.

Vous devez impérativement demander l'impression de votre preuve d'achat lors de votre passage en caisse et conserver votre emballage avec code barre lisible. Ils vous seront demandés lors de votre participation. Pour jouer, il est nécessaire d'avoir un accès Internet personnel et de disposer d'une adresse e-mail électronique et d'un numéro de téléphone mobile valides.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité de l'opération et le présent règlement.

La participation à l'Opération implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites, sans que cette liste ne soit limitative), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

Il est rappelé que la participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs noms ou pseudonymes, avec des preuves d'achats identiques, avec plusieurs adresses e-mails et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

ARTICLE 3 : ANNONCE DE L'OPERATION

L'Opération est portée à la connaissance du public via des éléments publicitaires disposés dans les magasins (frontons de box, PLV arbre) et sur les packs Daco Bello porteurs de l'offre, dans la limite de stocks disponibles.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation à l'Opération se fait exclusivement par voie électronique via le réseau Internet à l'adresse www.dacobello.com.

Pour participer, le consommateur doit :

1. Acheter simultanément un (1) produit de la gamme Daco Bello porteur de l'offre en magasin ou sur la boutique en ligne pendant la Durée de l'Opération, la date du ticket de caisse ou la date de la commande en ligne faisant foi.
2. Se rendre sur le site www.dacobello.com avant le 07/11/2026 muni de son ticket de caisse ou du bon de commande justifiant de l'achat d'un produit de la gamme Daco Bello.
3. Compléter le formulaire de participation en ligne en remplissant les champs obligatoires suivants : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse e-mail, Adresse postale complète, Téléphone mobile, date de naissance.
4. Renseigner le code-barre du produit acheté et le numéro du ticket de caisse ou du numéro de commande en ligne.
5. Télécharger une photo (ou un scan) du ticket de caisse ou du bon de commande justifiant l'achat du produit Daco Bello daté entre le 01/09/2026 et le 31/10/2026 en entourant impérativement la date d'achat et les références des produits.
La preuve d'achat ne doit pas dépasser les 10 Mo et doit être enregistrée dans l'un des formats suivants : jpg, png, gif, pdf ou jpeg.
6. Accepter le règlement.
7. Valider son inscription en cliquant sur « Je participe ».

A chaque participation, le consommateur reçoit un code et un lien par mail pour participer à la plantation d'un arbre dans l'Orne avec Reforest'Action (dans la limite de 2807 arbres).

Une fois le nombre d'arbres atteint, il ne sera plus possible d'utiliser le code.

Le nombre de participation par foyer (caractérisé par les mêmes noms et/ou même adresse postale) n'est pas limité, sous condition de fournir pour chaque participation une preuve d'achat différente (date d'achat et produits concernés faisant foi). Il ne sera toutefois attribué qu'un seul lot par foyer. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et sans préavis, les participants se livrant à toute manœuvre frauduleuse ou destinée à contourner les stipulations du règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que sont réunies les conditions de participation à l'Opération. Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues de l'Opération et ne pourront réclamer aucune dotation.

Il est précisé que toute participation avec des informations manquantes, fausses, incomplètes ou illisibles ne sera pas prise en compte.

Article 5 : FRAUDE ET RESPECT DES REGLES

Participer à l'Opération implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation à l'Opération. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations à l'Opération, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants à l'Opération et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont

stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'Opération.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou du fait d'actes de malveillance.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de trouver le point gagnant de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toutes les sessions de l'Opération.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement de l'Opération ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice fournira ses meilleurs efforts pour permettre un accès à l'Opération présent sur le Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et à l'Opération qu'elle contient.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des gagnants et l'attribution des dotations soit conforme au règlement de la présente Opération. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination des gagnants, la Société Organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des participants au-delà du nombre de dotations annoncé dans le règlement de l'Opération et dans la publicité accompagnant la présente Opération.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations).

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la dotation attribuée.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les frais de participation, en ce compris l'achat d'un produit Daco Bello ne sont pas remboursés. Par ailleurs, les frais de demande et/ou d'envoi du présent règlement ne seront pas remboursés.

ARTICLE 8 : COLLECTE ET COMMUNICATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de son responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre de la présente Opération. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

8.1 PREAMBULE

Toutes les données personnelles que nous obtenons dans le cadre de l'Opération seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé RGPD).

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement de l'Opération. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

8.2 EXECUTION DE L'OPERATION

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans le règlement de l'Opération et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne physique valide sa participation à l'Opération, la société organisatrice et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution de l'Opération. Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

8.3 QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION A L'OPERATION ?

Nous recueillons et traitons les données personnelles que le participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles que nous collectons pourront être les suivantes :

- Pour la participation à l'Opération :
 - Le nom
 - Le prénom
 - L'adresse e-mail
 - Le numéro de téléphone mobile
 - La date de naissance
 - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - La preuve d'achat
- Si vous êtes désigné gagnant :
 - Le nom
 - Le prénom
 - L'adresse e-mail
 - Le numéro de téléphone mobile
 - La date de naissance
 - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - La preuve d'achat
- En cas de réclamation :
 - Le nom
 - Le prénom
 - L'adresse e-mail
 - Le numéro de téléphone mobile
 - La date de naissance
 - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - La pièce d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation)

Nous ne collectons et ne traitons aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle).

Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation à l'Opération. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'Opération sont réputées renoncer à leur participation.

8.4 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION ?

Les données personnelles que les participants à l'Opération transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace de l'Opération. Nous traitons vos données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination des gagnants
- Tirage au sort
- Confirmation de gain après vérification de vos preuves d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec le Participant dans le cadre de l'Opération
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation des statistiques à des fins marketing
- Si le Participant y a consenti spécifiquement :
 - o L'envoi de la Newsletter et d'offres promotionnelles
 - o L'information du Participant du lancement de jeux-concours ou autres opérations marketing par la Société Organisatrice

8.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DE CONSENTEMENT DES PARTICIPANTS ?

En participant à l'Opération, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au présent règlement et autorisent ainsi explicitement la société Organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fourni conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régité par le RGPD dans le but légitime de l'Opération.

Par ailleurs, , dans le cadre des résultats de l'opération, les gagnants autorisent expressément la société Organisatrice à utiliser pendant une durée qui n'excèdera pas douze mois, leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription à l'Opération.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation à l'Opération, en particulier, en cas de gain d'un ou plusieurs Lots, il ne pourra pas les recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante : **Agence 5^{ème} Étage – « Les graines qui ont du sens – Daco Bello » - 2/4 boulevard Jean Jaurès – 45000 ORLEANS** ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@cinquieme-etage.fr.

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées et il ne vous sera plus possible de participer à l'Opération à compter de cette date.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'Opération, le Participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

8.6 COMMENT SERONT TRAITEES LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES DANS LE CADRE DE LA PRESENTE OPERATION ?

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins de l'Opération. Le participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre de l'Opération au nom et pour le compte de la société Organisatrice. Le participant est informé que la société Organisatrice pourra être amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5^{ème} étage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans : pour la gestion partielle ou complète de l'opération
- L'étude SELARL LELIEVRE & GILLARD, 5 rue de la Lionne, 45000, Orléans : pour l'administration juridique de l'Opération

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fournies soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre de l'Opération. Les sociétés intervenant tout ou partie dans l'organisation de l'Opération adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

8.7 QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de cette Opération seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée de l'Opération. A la fin de l'Opération l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la société organisatrice se réserve le droit de conserver à compter de la fin de l'Opération et pour une durée mentionnée dans la politique de confidentialité de la marque, l'ensemble des données récoltées dans le cadre de l'Opération afin de conserver la preuve de votre participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la société Organisatrice.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système de la société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

8.8 CONCLUSION

Pour participer à l'Opération, le participant devra valider et donner consentement à la mention obligatoire présente dans le formulaire en ligne :

« J'accepte le présent règlement et pour les besoins de l'opération, j'autorise la Société Organisatrice à collecter mes informations personnelles, mon adresse complète et mes justificatifs d'achat. Ces données pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre de la présente Opération. Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'opération »

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

Il sera également proposé au participant de donner son consentement à des fins commerciales dont la formulation est la suivante :

« Je consens à ce que les données recueillies puissent être transmises et exploitées par la Société Organisatrice à des fins commerciales, de prospection, de communication ou de promotion et puissent être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte. L'ensemble des données personnelles collectées dans le cadre de cette opération sont conservées pendant une durée maximale indiquée dans les mentions légales de la Société Organisatrice à compter de la validation de la participation ».

Les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'Opération sont réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 9 : REPRODUCTION INTERDITE DU REGLEMENT

La reproduction partielle ou complète de ce présent règlement est formellement interdite. Ce règlement et l'ensemble de son contenu constitue une œuvre protégée et est régi par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle.

En tout état de cause, l'usage ou la reproduction est interdite sans l'accord préalable de l'auteur sans quoi il serait susceptible d'en constituer une contrefaçon, passible de sanctions pénales.

Article 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT & DEPOT DU REGLEMENT

Le participant reconnaît que le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de l'étude SELARL LELIEVRE & GILLARD, huissier de justice à Orléans (45000).

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse e-mail suivante : contact@cinquieme-etage.fr en indiquant dans l'objet de l'e-mail « Les graines qui ont du sens – Daco Bello ».

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE, CONTESTATION ET LITIGES

L'Opération et le présent règlement sont soumis au droit français.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, le litige relèvera des juridictions compétentes. Toute contestation ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : **Agence 5^{ème} étage – « Les graines qui ont du sens – Daco Bello » - 2/4 boulevard Jean Jaurès – 45000 ORLEANS.**

**IL EST RAPPELÉ QUE TOUTE REPRODUCTION DE CE PRÉSENT RÈGLEMENT EST TOTALEMENT
INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE SON AUTEUR.**